

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 014-211404371-20221214-DELIB_2022_135-DE

Bordereau de signature

DL_439

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	20/12/2022	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	20/12/2022	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	20/12/2022	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

AFFICHEE LE :

08/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

**DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS****L’an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h30****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFAIRES FONCIÈRES : CESSION D’UNE EMPRISE DE TERRAIN RUE FRANÇOIS ARAGODELIBERATION N° **DELIB-2022-135**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

La société AX TOM Développement a pour projet d'aménager l'ancien parking des terrains Bosch, situé sur la parcelle CD56, afin d'y réaliser un ensemble d'activités artisanales.

Cet aménagement nécessite de rendre accessible la parcelle, aujourd'hui enclavée, depuis le domaine public routier. Ainsi, la société AX TOM Développement sollicite la Ville afin de lui céder une emprise de terrain d'environ 250 m², issue des parcelles CD55 et CD60, conformément au plan ci-dessous et à l'extrait de situation annexé.



Le prix de cession de cette emprise sera de 36,30€ HT/m². Le prix définitif sera calculé en fonction de la surface réellement cédée et majoré des frais de géomètre.

La parcelle étant classée dans le domaine privé, une désaffectation et un déclassement ne sont pas nécessaires.

Par conséquent,

Après avis du service des Domaines,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 29 novembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la cession d'une emprise de terrain d'environ 250 m², issu des parcelles CD55 et CD60 à la société AX TOM Développement avec clause de substitution, au prix de 36,30€HT/m², et majoré des frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT